

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

SÉANCE SOLENNELLE

DE

DISTRIBUTION DES PRIX DE CONCOURS

1^{er} JUIN 1914

RAPPORTS DU RECTEUR ET DES JURYS



GENÈVE

IMPRIMERIE ALBERT KUNDIG

1914



PELLEGRINO ROSSI

Professeur à la Faculté de droit de l'Académie de Genève (1819-33).



RAPPORT DU RECTEUR

POUR L'ANNÉE 1913-1914

PAR

M. le Prof. A. MAYOR

Mesdames et Messieurs,



la veille de résigner les fonctions dont m'avait investi la confiance, sans doute exagérée, de mes collègues, j'ai eu la curiosité de chercher, dans les rapports de mes prédécesseurs, la trace des sentiments qu'ils éprouvaient au moment de sortir de charge. Ceux, très rares, qui se sont laissé deviner, semblent se réjouir du retour aux heures tranquilles de leur laboratoire, ou à l'intimité de leur bibliothèque. Non, sans doute, que la besogne du Recteur soit fastidieuse, loin de là ; mais parce qu'à celui auquel on l'impose, elle ne permet plus ni la méditation prolongée, ni l'expérimentation de suffisante durée. Nul ne saurait s'étonner de cette impression de soulagement qu'éprouve l'homme près de retrouver ses études de prédilection ; nul, à coup sûr, ne blâmera celui qui vous parle s'il avoue sincèrement la ressentir.

Mais je ne doute pas que les recteurs qui m'ont précédé

n'aient conservé, comme je le ferai, un souvenir profond de ces années qui leur ont permis de vivre plus complètement la vie de l'Université, de sentir palpiter le cœur de cet organisme bien vivant qu'est, très heureusement, notre vieille Académie.

Comme mes prédécesseurs l'auront fait encore, je garderai une reconnaissance émue à mes collègues. L'affectueuse confiance qu'ils ont su me témoigner a été pour moi un appui moral inestimable, tandis que le concours actif et éclairé de mes collaborateurs du Bureau du Sénat me rendait légère la besogne administrative qui incombe au Recteur.

Celui-ci, je n'aurais garde de l'oublier, trouve encore des compensations à ses peines dans le contact quotidien avec la jeunesse universitaire. Au cabinet du Recteur on ne fait pas, les uns que réclamer, l'autre qu'admonester ; on y cause aussi. Puis l'atmosphère plus joyeuse des fêtes et des soirées d'étudiants, donne au Recteur une sensation de rajeunissement qui s'accroît lorsque, à l'ouïe des grandes voix de la Patrie, de l'éternelle Beauté, ou de la douce Pitié, il sent ces cœurs de vingt ans unis dans une même émotion, dans un même sentiment de généreuse sympathie.

C'est d'ailleurs à un de ces élans patriotiques si reconfortants, que nous devons de célébrer plus tôt que de coutume, notre fête académique. En cette année où Genève commémore son entrée dans le sein de la Confédération helvétique, nos étudiants nationaux ont tenu à se joindre tous à la Société de Zofingue, pour aller orner de la couronne traditionnelle le modeste monument du Port-Noir. Afin de donner plus d'importance à cette manifestation, ils nous ont suggéré de déplacer la date du Dies Academicus, et de faire coïncider cette cérémonie universitaire annuelle avec l'anniversaire du 1^{er} juin. Le

Sénat a apprécié comme elle le méritait cette proposition dont le sens ne lui a point échappé. Unir dans un même sentiment de respectueuse allégresse deux anniversaires qui nous sont particulièrement chers, celui qui symbolise, en quelque sorte, la naissance de la Genève intellectuelle, avec celui du jour qui réalisait ce vœu des ancêtres : la Genève suisse, cette pensée ne pouvait qu'émouvoir nos cœurs de patriotes. Nous sentions aussi que nos élèves étrangers ne demanderaient qu'à partager cette émotion, eux qui, autant que nous, ont, jusqu'au sacrifice de leur vie, l'amour de leurs patries respectives, et qui, en même temps, savent, à chaque occasion, témoigner à notre Genève, la reconnaissance qu'ils lui vouent, non seulement pour l'instruction scientifique qu'ils y viennent acquérir, mais aussi pour l'éducation civique que l'observation des mœurs de notre petite république leur permet de compléter.

Les circonstances imposent donc à cette XI^{me} journée de l'Académie une signification très particulière. C'est pourquoi la conférence habituelle devait revêtir un caractère historique et commémoratif nettement accusé. Qui, mieux que l'historien de notre ancienne et chère Maison, pouvait assumer cette tâche de faire revivre à nos yeux la période d'angoisse, puis d'enthousiasme, que fut cette année 1814 ? Nous nous sommes donc adressés à M. le professeur Borgeaud ; et nous tenons à le remercier ici de ce que, surchargé de besogne par de nombreuses demandes analogues, il ait, n'écoutant que son dévouement filial envers l'Université, répondu sans hésiter à notre appel.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, une fois la guerre balkanique terminée, le nombre de nos étudiants a

augmenté ; et cette augmentation s'est accentuée du fait des mesures prises par les Universités allemandes encombrées à l'excès. Un même encombrement nous menace d'ailleurs ; et dès maintenant les professeurs chargés des enseignements qui ne pourraient, en raison de leur nature, trouver place dans le Muséum transformé, s'ingénient à préparer un plan de développement des bâtiments annexes de l'Université qui soit adapté aux éventualités prochaines.

Au cours du semestre d'hiver 1913-1914, le chiffre de nos étudiants et auditeurs a été de 2363 (1722 étudiants et 641 auditeurs). Pendant le semestre courant, il est de 1993 (1649 étudiants et 344 auditeurs). Ce fléchissement saisonnier est constant ; nous en savons les causes. D'ailleurs, comme au semestre d'hiver, nous sommes en progrès très accentué sur l'an dernier.

Pendant les vacances de l'été 1913, les cours de français moderne ont été dirigés par M. V. Tojetti, licencié ès lettres, et maître au Collège. Ils ont attiré 299 participants. Leur clientèle est donc de plus en plus nombreuse.

Les cours de vacances de la Faculté de Théologie ont enregistré, de leur côté, un succès réjouissant.

L'année qui vient de s'écouler n'avait point été marquée par le deuil, lorsqu'il y a quelques jours seulement, le D^r Warschawsky, assistant du professeur Battelli, succomba à l'impressionnant accident que vous savez. Sa famille trouvera ici le témoignage de la sympathie de l'Université.

La démission de M. Gentet nous a fait perdre un collègue qui, depuis 1876, appartenait à la Faculté de Droit. M. Gentet a désiré prendre sa retraite. Son savoir étendu, son érudition, lui avaient permis d'enseigner successivement la procédure civile, la législation civile et comparée ; puis le droit public, et enfin le droit international public et privé, branche dans laquelle il s'était cantonné depuis

l'année 1905. Son enseignement se faisait remarquer par l'élégance de la forme et la netteté de la parole. Les étudiants appréciaient la clarté d'exposition de leur maître, ainsi que son expérience de praticien consommé. M. Gentet emporte dans sa retraite les regrets de ses collègues. Le Conseil d'Etat lui a conféré le titre de professeur honoraire.

L'enseignement du droit international public et privé, abandonné par M. Gentet, a été confié à M. Eug. Borel, dont les obligations professorales antérieures seront, sous peu, partiellement allégées.

Récemment nous avons reçu avis d'une deuxième démission : celle de M. Adrien Naville. Notre collègue avait déjà, l'an dernier, manifesté l'intention de consacrer dorénavant ses forces à certains travaux personnels que le souci de son enseignement l'obligeait à négliger. Devant les instances de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales, il avait consenti à demeurer en charge une année encore. Aujourd'hui il nous quitte. Il est superflu d'ajouter combien cette démission afflige l'Université et particulièrement la Faculté à laquelle appartenait M. Naville. Nos vœux le suivent dans les studieux loisirs qu'il a désirés et dont nous savons qu'ils seront loin d'être improductifs. M. Naville a reçu du Conseil d'Etat le titre de professeur honoraire.

Les chaires qui, l'an dernier, se trouvaient vacantes, sont occupées aujourd'hui, et de façon très réjouissante pour l'Université. M. Ch. Bally, qui a succédé à de Saussure dans la chaire de linguistique générale et comparaison des langues européennes ; M. F. Battelli, qui a remplacé le professeur Prevost dans la chaire de physiologie ; M. W. Rappard, qui a pris la place de de Girard demeurée vide si longtemps, sont d'anciennes connaissances, et dont personne n'ignore les mérites ni l'activité

scientifique. M. Tonnelat, professeur de Langues et Littératures germaniques, est, par contre, un nouveau venu parmi nous. L'Université a eu l'avantage, dont elle se félicite vivement, de l'arracher, au moins pour un temps, à la France son pays natal; et elle souhaite le retenir de longues années.

Trois de nos professeurs extraordinaires ont été confirmés dans leurs fonctions. Ce sont: M. Lendner (Pharmacognosie); M. A. François (Histoire de la langue française moderne), et M. H. de Claparède (Droit germanique).

Dix-sept privat-docents nouveaux sont inscrits sur nos programmes:

Dans la *Faculté des Sciences*: MM. E. CARDOSO, A. TCHERNIAWSKY, R. MISNER, A. GANDOLFI-HORNOLD.

Dans la *Faculté des Lettres et des Sciences sociales*: MM. E. DUFOUR, H. REVERDIN, R. MOBBS, B. REBER.

Dans la *Faculté de Droit*: MM. A. SOTTILE, C. HOFER, L. KÉRESSELIDZÉ, A. MAC LEAN.

Dans la *Faculté de Théologie*: M. CH. MULLER.

Dans la *Faculté de Médecine*: MM. CH. GREEN CUMSTON, P. GUILLERMIN, R. GUILLERMIN et I. REVERDIN.

Comme de coutume, l'Université de Harvard a fait passer dans l'une de nos salles les examens d'admission réservés aux continentaux qui désirent suivre ses enseignements.

Au cours du mois de juin 1913, M. Duparc a obtenu un congé pendant lequel il a été remplacé par MM. Sabot, Wenger, privat-docent, et Monnier, professeur extraordinaire. Pendant la deuxième partie du semestre d'hiver, M. Ph. Guye a été remplacé par MM. E. Briner, privat-docent et Skossarewski; M. B. Bouvier, en congé pour le cours de l'année universitaire 1913-1914, est remplacé

par MM. A. François, professeur extraordinaire et G. de Reynold, privat-docent. Enfin M. Chaix a continué à suppléer M. le conseiller d'Etat W. Rosier.

La retraite de M. Prevost avait laissé libre une place dans la commission des Fonds universitaires. Elle est occupée aujourd'hui par M. Mégevand. M. Ph. Guye ayant donné sa démission de membre de la Caisse des subsides pour les étudiants suisses du Gymnase et de l'Université, a été remplacé dans cette commission par M. Ed. Claparède.

GRADES CONFÉRÉS PENDANT L'ANNÉE 1913-1914

FACULTÉS	Baccalauréat.	Licence.	Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.	Diplôme de Pharmacien.	Doctorat.	TOTAL
Sciences.	31	—	7	3	31	72
Lettres et Sciences sociales	4	7	—	—	—	11
Droit	—	33	—	—	2	35
Théologie.	6	—	—	—	—	6
Médecine	68	—	—	—	96	164
Total.	109	40	7	3	129	288

L'Université a décerné le titre de docteur honoris causa à diverses personnalités marquantes de l'étranger et de notre pays. Des trois savants éminents délégués à la cérémonie qui eut lieu en l'honneur de Pierre Prevost, il en est deux, M. le professeur Lippmann, représentant de l'Académie des Sciences de Paris, et M. le professeur A. Crichton-Mitchell, représentant de la Royal Society d'Edimbourg, qui reçurent, en même temps que notre collègue le professeur Prevost, le doctorat ès sciences

physiques. Le troisième, M. le professeur W.-H. Young, a été nommé docteur ès sciences mathématiques. Plus tard M. J. Erdos a reçu le titre de docteur en théologie, puis M. le professeur E. Neumann, l'anatomo-pathologiste respecté, a reçu le doctorat en médecine de notre Université. Récemment enfin, le doctorat ès lettres a été décerné au musicographe Becker, et le doctorat en médecine au professeur Renaut de Lyon, l'histologiste universellement connu.

Réciproquement certains d'entre nous ont été l'objet de distinctions flatteuses, de la part de Sociétés savantes ou de gouvernements étrangers. M. B. Bouvier a été nommé docteur en philosophie, honoris causa, de l'Université de Zurich ; M. Chodat, associé étranger de la *Linear Society* de Londres ; M. Ph. Guye, correspondant de l'Académie impériale des Sciences de St-Petersbourg d'une part, et membre d'honneur de l'Académie roumaine de Bucarest d'autre part ; M. E. Yung, correspondant de l'Académie des Sciences de Paris et membre honoraire de la Société neuchâteloise des sciences naturelles ; M. Ch.-Eug. Guye, membre honoraire de la Société vaudoise des sciences naturelles. M. Duparc, à l'occasion du jubilé de sa 25^e année d'enseignement, fête touchante à laquelle ont pris part de très nombreux amis, élèves ou collègues, a été nommé membre d'honneur de l'Académie des Sciences de Roumanie, à Bucarest, et membre de la Société impériale des Amis d'histoire naturelle, d'anthropologie et d'ethnographie à Moscou. Enfin le Recteur et M. Veyrassat ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

M. Montet a reçu une médaille de bronze à l'exposition internationale de Gand, pour ses publications sur le Maroc ; et M. Ch. Julliard, privat-docent à l'Université et professeur à l'École dentaire, a vu son ouvrage sur l'adaptation fonctionnelle des membres traumatisés, cou-

ronné par le Congrès international de la médecine des accidents (Rome 1909).

Cette année M. Chodat a été appelé à donner à l'Université libre de Bruxelles une conférence sur la notion d'espèce et les méthodes de la Botanique moderne ; et M. Yung, à faire une conférence à la Société zoologique de France. M. Ed. Claparède a participé à la semaine pédagogique organisée par la Société pédagogique de La Chaux-de-Fonds ; il a été appelé à faire des conférences par la Société de psychologie et de philosophie de Dijon et par l'Institut psychologique du *Lehrer-Verein*, ainsi que par l'Amicale des instituteurs de l'Ain. En outre MM. Tonnelat, Malsch, Yung et Borgeaud ont figuré parmi les conférenciers de l'Aula.

Tandis que la Suisse envoyait à Paris comme délégué à la Conférence internationale de l'enseignement mathématique, M. Fehr, et comme délégué à la conférence des poids et mesures ainsi qu'à celle de l'Heure¹, M. R. Gautier, l'Université a été représentée : au XVII^e congrès international de Médecine à Londres par MM. Eternod et Beuttner ; au V^e congrès international de Mathématiques à Cambridge par M. Fehr ; au Jubilé Solvay, par M. Ph. Guye ; au Jubilé du professeur Brunner à Berlin, par M. H. de Claparède ; au service commémoratif de la Restauration, et à l'inauguration des nouveaux bâtiments universitaires à Zurich, par le Vice-Recteur ; au 25^e anniversaire de la fondation de la Société académique, au service commémoratif de l'Escalade à St-Pierre, à l'inauguration de la nouvelle clinique chirurgicale, par le Recteur.

En outre, nous avons envoyé des félicitations et des

¹ A la suite de cette conférence il a été constitué une Association internationale de l'Heure. Au printemps de cette année-ci M. Gautier a été nommé délégué de la Suisse au Conseil permanent de cette association.

vœux à MM. Solvay, Picot, et Neumann ; puis à l'Université de Zurich, à celle de Waseda (Tokyo) qui fêtait le 30^e anniversaire de sa fondation ; et enfin à l'Université du Colorado au sujet de l'installation du nouveau président.

L'Université prend part, comme vous le savez, à l'Exposition nationale de Berne, et, plus modestement, à l'Exposition urbaine de Lyon. Ici ou là, les Genevois, qui, chacun le sait, aiment à voyager, trouveront à se documenter plus facilement, peut-être, que dans leur propre ville, sur l'installation de nos laboratoires et sur l'importance des publications de nos professeurs. Ces voyageurs, cependant, n'oublieront pas un proverbe qui, légèrement modifié, s'adapte à la circonstance et d'après lequel c'est souvent dans les petits livres que se rencontrent les pensées les plus profondes. Les médecins, qui, volontiers, font gémir les presses, devaient à leurs collègues moins prolixes, de donner au public cet avertissement, et par la plume de celui qui les représente aujourd'hui au Rectorat.

Au cours de cette année il a été attribué à divers enseignements des allocations, dont certaines proviennent de la Société académique. Chaque jour nous apprécions mieux l'importance de l'aide qu'elle nous apporte. Et pourtant ce n'est pas un sentiment de pur égoïsme qui nous fait souhaiter sa prospérité et l'augmentation du nombre de ses membres. Ce qui avant tout nous la rend chère, c'est qu'elle est bien représentative de cette sollicitude que de tout temps les Genevois ont montré pour leurs établissements d'instruction publique, et qui est une des vertus par lesquelles se sont conservées la liberté et la prospérité de notre patrie.

Un don, témoignage touchant d'intérêt pour notre Université, nous est parvenu tout récemment. C'est un très petit objet, mais qui arrive à son heure : un sceau de

l'Académie de Genève¹. Egaré chez un brocanteur de Rouen, il y a été découvert par un ami de M. Weiss, secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. M. Weiss nous l'a adressé, très obligeamment, par l'intermédiaire de M. H. Aubert. Il nous est précieux non seulement par le sentiment auquel nous le devons, non seulement par la valeur historique qu'il possède, mais encore parce que nous sommes d'une pauvreté lamentable en souvenirs du passé de notre Université. Peut-être, lorsque nous serons installés un peu plus au large, sera-t-il opportun de songer à constituer une sorte de Musée de l'Académie ?

* * *

L'événement le plus marquant de l'année universitaire qui va se terminer, est l'adoption par le Conseil d'Etat d'un projet de loi qui institue l'enseignement commercial à l'Université, et qui est soumis actuellement aux délibérations du Grand Conseil. Le rapport du Recteur pour l'année 1912-1913 se terminait en affirmant le zèle des professeurs pour toute mesure qui pourrait étendre l'influence des enseignements universitaires. Que cette affirmation ne fût point téméraire, la genèse du projet de loi dont il s'agit en vient témoigner. Peu de semaines après qu'elle eût été apportée à cette tribune, l'un de nous soumettait à l'appréciation de M. le conseiller d'Etat chargé du Département de l'Instruction Publique, un projet relatif à l'introduction de l'enseignement commercial supérieur à l'Université et dont l'économie reposait sur la création d'un Institut des hautes Etudes commerciales, rattaché indifféremment soit à la Faculté de Droit, soit à celle des Lettres et des Sciences sociales. Dès que

¹ Voir la note annexe p. 18.

nous eûmes reçu le mémoire dans lequel M. le conseiller d'Etat W. Rosier nous exposait ses propres vues à ce sujet, les Facultés intéressées commencèrent l'étude détaillée de la question. Les conclusions de cette étude ont été condensées par la Faculté des Lettres et des Sciences sociales en un groupe de propositions qui fut discuté au sein du Sénat universitaire et qui ne subit de sa part que quelques modifications de pure forme.

De ces propositions, la plus importante, peut-être, avait trait à la division de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales, en une Faculté des Lettres, et une Faculté des Sciences sociales et économiques. Les autres propositions concernaient la fondation et l'organisation d'un Institut des Hautes Etudes commerciales, rattaché à la Faculté nouvelle, et pour lequel il était prévu la création de deux chaires principales ; l'une d'Economie commerciale, l'autre de Technique commerciale.

Ces propositions ayant été accueillies favorablement par M. le conseiller d'Etat chargé du Département de l'Instruction publique, leur ensemble a pris la forme du projet de loi actuellement présenté à notre Assemblée législative.

La division de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales, discutée déjà par nous antérieurement, a été acceptée dans le sein du Sénat universitaire par la quasi unanimité des votants, mais pour des raisons qui ne furent pas les mêmes pour chacun, et non sans qu'il ait été exprimé certaines craintes au sujet de la prospérité future de l'une ou de l'autre des Facultés issues d'une opération qui rappelle certaines interventions chirurgicales très récentes. Bien que, dans le cas particulier et s'il lui est permis de continuer cette comparaison médicale, le Recteur actuel ait l'impression qu'il s'est agi, peut-être, de ce qu'on appelle une opération de luxe, il se range cependant

parmi les optimistes. Il lui paraît infiniment probable que grâce à certaines innovations dans le domaine des grades universitaires décernés par la Faculté des Lettres, les deux tronçons de l'ancienne Faculté se développeront parallèlement et de façon réjouissante.

Quant à la création de l'Institut des Hautes Etudes commerciales, elle ouvre la voie à un développement obligé de nos enseignements universitaires, ceci par des mesures normales, scientifiques pourrait-on dire, et qui font contraste avec celles utilisant le procédé dénommé petite immatriculation. Ce terme s'applique à l'immatriculation, dans les Facultés, d'élèves dont les études secondaires sont demeurées insuffisantes pour représenter une préparation aux enseignements universitaires, mais qui sont admis néanmoins à suivre à l'Université des cours leur permettant d'obtenir certains certificats ou diplômes déterminés.

Or de nos jours il apparaît que les jeunes gens qui se préparent à certaines professions de type plus particulièrement technique, ne nécessitant pas des études préalables équivalentes à celles de nos collèges supérieurs, auraient avantage cependant à pouvoir suivre tel ou tel de nos enseignements universitaires. Cette conception est de date récente, et la chose se comprend. Autrefois, en effet, les notions qui se trouvent être à la base des enseignements techniques dont il s'agit étaient d'ordre purement empirique ; aujourd'hui la science est venue expliquer ce qui longtemps n'avait pu l'être, et ce qu'on se bornait à constater sans le comprendre. A coup sûr, ces explications scientifiques des données empiriques sont loin d'être indispensables à ceux qui font leur carrière dans les professions que nous avons en vue ; mais elles ne sauraient demeurer sans avantages pour eux. Outre qu'elles représentent un élément de culture générale,

elles peuvent leur suggérer certains perfectionnements à ce que nous appellerions leur outillage technique, ou bien aussi leur faciliter des observations intéressantes au sujet de phénomènes qui, autrement, eussent échappé à leur attention.

Ces notions scientifiques, utiles à certains techniciens, peuvent être puisées parfois dans des enseignements universitaires d'ordre très général. Lorsqu'il n'en est pas ainsi et que devient nécessaire, pour le professeur, un travail d'adaptation qui confine parfois à la vulgarisation, les universitaires, obligés à cultiver des espaces étendus du domaine de la science, ne seront-ils pas de ceux qui se livreront à ce travail avec le plus d'ardeur ? Combien séduisante se montre, en effet, une vulgarisation intelligente, malgré son extrême difficulté... peut-être à cause d'elle ?

Si l'utilité nous apparaît de faire pénétrer les enseignements universitaires dans les études préparatoires à certaines professions qui n'en pouvaient tirer autrefois aucun profit, nous ne méconnaissons pas cependant l'intérêt primordial qu'ont les sociétés humaines à la conservation, dans les universités, d'une ambiance, d'une atmosphère essentiellement scientifique et philosophique. En effet, les progrès matériels dont notre génération s'enorgueillit volontiers, ne sont qu'en apparence l'œuvre des techniciens. Lorsque, cherchant les origines de ces progrès, nous remontons jusqu'à la donnée primordiale dont ils ont découlé, ce que nous rencontrons au terme du chemin, c'est un fait d'ordre exclusivement scientifique, constaté, expliqué, puis développé dans les conséquences immédiates qu'il comporte, par un homme de science pure. Sans lui, rien n'eût été ; la graine d'où la moisson est levée, c'est lui qui l'a fournie. Certes, par la suite, le technicien est survenu qui, s'emparant du principe et des

déductions premières qu'on en avait tirées, en a fait l'application aux choses matérielles de la vie, donnant à celle-ci plus d'intensité, sans, hélas ! nous apporter plus de bonheur. Soyons-lui reconnaissants, néanmoins, de ce qu'il nous permet de voir plus, si ce n'est mieux ; mais avouons que, sans le savant de tout à l'heure, son activité n'aurait point trouvé à s'exercer.

Or de nos jours, le fait scientifique nouveau, avec ses déductions immédiates, origine de découvertes et d'applications techniques fécondes, ne peut plus apparaître qu'aux yeux de celui qui possède une instruction scientifique étendue et qui s'est accoutumé, dès la jeunesse, à la recherche désintéressée de la vérité. De ces esprits, il en est qui, géniaux, n'attendent point l'influence du milieu pour se manifester. Pour la plupart, cependant, ils ne prennent conscience de leurs aptitudes que dans l'atmosphère spéciale que leur offrent nos Facultés, nos laboratoires universitaires. De ces laboratoires, de ces salles de cours, s'échapperont sans doute, bien plus nombreux que les savants, de jeunes hommes qui consacreront leur activité à cultiver les applications des sciences que nous leur avons enseignées. Mais pour que s'épanouisse, à un moment donné, la fleur rare, l'être d'élite qui, inconsciemment, deviendra l'un des bienfaiteurs de l'humanité, il faut que nous lui conservions le milieu rigoureusement scientifique, où se cultive la recherche du vrai pour le vrai, et où seulement se développeront ses facultés personnelles.

Cette obligation, comment la concilier avec la nécessité d'apporter aujourd'hui le rayonnement des enseignements académiques dans le domaine d'études presque exclusivement techniques ? Il faut l'avouer, le procédé de la petite immatriculation apparaît d'emblée destructeur des conditions indispensables pour que se maintienne, rayon-

nant, ce foyer d'idéal seul capable d'alimenter le progrès scientifique et le progrès social à la fois. Au contraire, la création d'Ecoles spéciales, instruments particulièrement souples, faciles à adapter aux préparations secondaires les plus diverses, aux professions les plus variées, représente évidemment la solution vraie de la question.

Ces Ecoles spéciales, l'Etat pour des raisons d'économie financière, l'Université dans l'intérêt de son propre développement, ont tout avantage à les rattacher à nos Facultés.

Mesdames et Messieurs,

Le Recteur a cherché à faire apparaître à vos yeux la raison de ce souci que nous montrons à conserver à notre Université, son caractère formellement scientifique. Aurait-il réussi à faire comprendre que ce souci découle d'un devoir supérieur à remplir à l'égard du pays, et non d'une manifestation d'exclusivisme borné, comme on le croit faute d'être renseigné? En terminant ce rapport, une angoisse l'étreint de n'avoir pas su dire, peut-être, le mot qu'il fallait. Ce mot qui dissipera tout malentendu et qui refera unanime l'affection du peuple genevois pour son Université, ses successeurs plus heureux le trouveront sans doute; c'est le vœu de toute son âme attachée profondément à la vieille Académie à laquelle le lie une filiale reconnaissance d'ancien étudiant.

NOTE ANNEXE

Il nous a paru intéressant de reproduire ici le sceau dont il a été fait mention dans le rapport du Recteur. A première vue, il paraît dater de la fin du XVIII^e ou du commencement du XIX^e.

siècle. M. Eug. Demole, à l'examen duquel nous l'avons soumis, est porté à lui assigner cette date approximative.



De l'avis de M. le Professeur Borgeaud, nous serions, selon toute probabilité, rentrés en possession d'un sceau gravé par Wielandi, et dont il est fait mention de la façon suivante à l'avant-dernière page du dernier registre des procès-verbaux de l'Académie, sous la Constitution du 6 octobre 1796 :

« *Offre de M. Wielandi, graveur.*

« Le Recteur¹ fait part à l'Académie de l'offre qui lui a été faite « par un de nos plus habiles graveurs (M. Wielandi, membre de « la Société des Arts) de graver sans aucune rétribution le sceau « de l'Académie.

« L'Académie, sensible à cette offre, l'accepte et arrête qu'il en « sera fait mention sur les registres. Le Recteur est chargé de « faire parvenir à cet artiste les remerciements de l'Académie. »

(*Registre de l'Académie de Genève. 26 juin 1797.*)

¹ Pierre Prevost.

